

Tableau des EFFECTIFS de la Commune de FARNAY

SITUATION ACTUELLE AU 01/09/2021										SITUATION FUTURE AU 01/06/2022											
EMPLOIS					EFFECTIFS					EMPLOIS					EFFECTIFS						
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut ⁺¹	sa situation ⁺²	Durée hebdo.	Temps partiel	Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut ⁺¹	sa situation ⁺²	Durée hebdo.	Temps partiel
11/01/2021	secrétaire de mairie	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs, adj adm 1ère classe ou adj adm principal de 1ère classe ou principal de 2ème classe	Rédacteur principal	titulaire	en fonction	35h		11/01/2021	secrétaire de mairie	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs, adj adm 1ère classe ou adj adm principal de 1ère classe ou principal de 2ème classe	Rédacteur principal	titulaire	en fonction	35h	
08/10/2020	Secrétaire polyvalente	35 h	adm	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Titulaire	en fonction	35 h		08/10/2020	secrétaire polyvalente	35h	adm	C	adj adm, adj adm principal 1er ou 2me classe	adjoint administratif	titulaire	en fonction	35h	
	Directrice CLSH Périscolaire	35h	anim	C	Adj territorial d'animation 1er et 2eme classe, principal 1ere et 2ème	Adj territorial d animation principal 1ère classe	titulaire	en fonction	35h			Directrice CLSH Périscolaire	35h	anim	C	Adj territorial d'animation 1er et 2eme classe, principal 1ere et 2ème	Adj territorial d animation principal 1ère classe	titulaire	en fonction	35h	
	ATSEM et animatrice périscolaire	28 h	anim	C	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	titulaire	en fonction	28 h			Agent d'animation	28h	anim	C	Adj animation, adj animation principal 2ème ou 1ère classe, Animateur	Adjoint d'animation principal 2ème classe	titulaire	en fonction	28h	
	ATSEM et animatrice périscolaire	19h	anim	c	Adjoint territorial d'animation	Adj Territorial d'animation	titulaire	en fonction	19 h			ATSEM et animatrice périscolaire	19h	anim	c	Adjoint territorial d'animation	Adjoint Territorial d'animation principal	titulaire	en fonction	19 h	
	ATSEM et animatrice périscolaire	19h	anim	c	Adjoint territorial d'animation	Adj Territorial d'animation principal	titulaire	en fonction	19 h			ATSEM et animatrice périscolaire	19h	anim	c	Adjoint territorial d'animation	Adjoint Territorial d'animation principal	titulaire	en fonction	19 h	
31/05/2018	ATSEM	35h	scol	c	ATSEM, ATSEM principal 2ème classe	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles	titulaire	en fonction	35 h		31/05/2018	ATSEM	35h	scol	c	ATSEM, ATSEM principal 2ème classe	agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles	titulaire	en fonction	35 h	
	Agent d'entretien bâtiments	35 h	tech	C	Adjoint technique territorial	adjoint technique territorial	titulaire	en fonction	35h			Agent d'entretien bâtiments	35 h	tech	C	Adj tech territorial principal 2ème classe	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	titulaire	en fonction	35h	
	Agent d'entretien polyvalent	35 h	tech	C	Adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal 2ème classe	titulaire	en fonction	35h			Agent d'entretien polyvalent	35 h	tech	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	titulaire	en fonction	35h	
	Agent d'entretien polyvalent	35h	tech	C	Adjoint technique territorial	adjoint technique principal 1ère classe	titulaire	en dispo	35h			Agent d'entretien polyvalent	35h	tech	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	titulaire	en dispo	35h	

Merci également d'établir la liste des agents et leur grade en position autre que l'activité, soit : congé parental, disponibilité ou détachement.

* portant création, suppression, modification quotité de travail

⁺¹ préciser si c'est un titulaire ou non titulaire

si non titulaire, indiquer sous quel article l'agent est recruté (dispositions de la loi 84-53 du 26/01/84 applicables à compter du 13 mars 2012)

Art 3 1° : accroissement temporaire d'activité

Art 3 2° : accroissement saisonnier d'activité

Art 3-1 : remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel

Art 3-2 : faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité de service

Art 3-3 1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Art 3-3 2° : lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Art 3-3 3° : pour un emploi de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 1 000 habitants ou de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 1 000 habitants

Art 3-3 4° : pour les emplois à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50% (17h30 par semaine) dans :
- les communes de moins de 1 000 habitants
- les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 1 000 habitants

Art 3-3 5° : pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement public en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression de service public dans :
- les communes de moins de 2 000 habitants
- les groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 10 000 habitants

⁺² préciser si l'agent est : en fonction, en congé longue maladie (CLM), en congé longue durée (CLD), mis à disposition ou accident de service.